

Séance du 29 Avril 2026

N° 26.DGS.151

OBJET : Approbation de l'urgence : désignation des représentants de la commune au sein de la SPLA

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'Avril sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, Adjoint.

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN
Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

La commune de PERTUIS est actionnaire de la SPLA à hauteur de 30 actions, cette dernière nous a saisis afin de désigner 2 représentants de la commune pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Ce rapport n'a pu être inscrit dans les délais réglementaires de convocation du conseil municipal.

Toutefois étant donné la nécessité de désigner des représentants de la commune pour siéger aux instances de la SPLA, il convient de se prononcer sur l'urgence.

Visas :

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-12,

VU les statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement,

Considérant l'urgence à procéder à ces désignations afin de permettre la représentation de la commune au sein des instances de la SPLA dans les meilleurs délais,

Au vu de ce qui précède, et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal :

A L'UNANIMITE

▶ **APPROUVE** l'urgence de la délibération

Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.

La Secrétaire de séance,
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.

